

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision n° 039587 du 29 mai 2018 portant attribution  
du quatrième échelon du grade de colonel aux officiers de gendarmerie**

NOR : INTJ1805183S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2011 fixant le contingent pour l'accès des colonels de la gendarmerie nationale et des officiers de grade correspondant à l'échelon exceptionnel de leur grade ;

Vu la décision n° 31348 du 15 mai 2014 portant attribution du quatrième échelon du grade de colonel aux officiers de gendarmerie et de l'échelon exceptionnel du grade de colonel aux officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 27079 du 30 mars 2016 portant attribution du quatrième échelon du grade de colonel aux officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 26697 du 23 mars 2017 portant attribution du quatrième échelon du grade de colonel aux officiers de gendarmerie et de l'échelon exceptionnel du grade de colonel aux officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le quatrième échelon du grade de colonel est attribué aux colonels de gendarmerie, dont les noms suivent :

*À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014*

Nom Prénom	NIGEND	NLS	NID	Affectation
<b>BAGARIE</b> Yves	129516	5271280	7987020281	Région de gendarmerie Centre-Val de Loire – direction du service national
<b>ESCOLANO</b> Gérard	135101	5284561	8272010043	Région de gendarmerie Pays de la Loire

*À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016*

<b>CHARLOT</b> Rodolphe	113718	5189624	7913040010	Commandement de la gendarmerie pour la Polynésie française
<b>FOMBONNE</b> Jacques-Charles	126750	5279053	7942031105	Commandement des écoles de la gendarmerie nationale – centre national de formation à la police judiciaire
<b>PORTET</b> Henri	117819	5218887	8009020119	Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault
<b>POUILLAUDE</b> Jean-Pierre	111876	5191488	7862010489	Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne
<b>VANDEN-BERGHE</b> Bruno	104737	5172197	7859032583	Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

*À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017*

<b>GOUVART</b> Jean	157815	5306067	8460010918	Région de gendarmerie Bourgogne-Franche-Comté
<b>JAM</b> Didier	135360	5311748	7892031009	Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale – institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale
<b>LESNE</b> Bernard	114000	5191659	7959041389	Région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes – secrétariat général administration ministère intérieur
<b>ANIN</b> Richard	101264	5148501	7875030377	Inspection générale de la gendarmerie nationale – bureau des enquêtes administratives

Article 2

Les décisions n° 31348 du 15 mai 2014, n° 27079 du 30 mars 2016, n° 26697 du 23 mars 2017 sont abrogées en tant qu'elles concernent les officiers mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 mai 2018.

Pour le ministre d'État,  
ministre de l'intérieur, et par délégation :

*Le général de corps d'armée,  
directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

H. RENAUD